



# Bilan *SAY ON CLIMATE*

Français

2023

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) et s'associe désormais à l'**ADEME**, afin d'étudier les plans climat des entreprises françaises soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement de leurs stratégies climatiques avec **ses recommandations**. Cette année, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir décrypter l'engagement et la stratégie bas-carbone des entreprises sur la base de données publiques. Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Ces fiches seront publiées en amont des assemblées générales proposant un *Say on Climate*. À ce jour, les stratégies climat de **Covivio, Icade, Schneider Electric et Klépierre** qui ont été soumises au vote des actionnaires respectivement le 20 et 21 avril et le 4 et 11 mai derniers, ont été analysées par le FIR et l'ADEME. Ces analyses sont complétées ici par celle de la stratégie climat de **TotalEnergies**.

Les analyses des autres entreprises françaises qui vont soumettre leur stratégie climat au vote des actionnaires cette année seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs AG\*.

Comme en 2022, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

\* L'évaluation ACT n'est pour l'instant pas disponible pour le secteur de la finance, ainsi cette année, les entreprises de ce secteur qui soumettent leur plan climat au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023, ne seront pas évaluées.

## SOMMAIRE

- [Grille de recommandations FIR](#)
- [Méthodologie évaluation ACT](#)
- [Méthodologie évaluation sur le secteur pétrolier et gazier](#)
- [TOTALENERGIES](#)



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

|                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                   |                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ambition net zero 2050</b>                                                        | Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité (part de réduction vs. part de compensation des émissions, ...)                                                                                                                 | En cours ou ambition déclarée mais peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs de réduction de long terme, objectifs sur une partie seulement des émissions, objectifs peu crédibles, ...) | Pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée                                                                            |
| <b>Émissions de GES actuelles</b>                                                    | Divulgaration des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope                                                                                                                                                                                                                                           | Publication insuffisamment détaillée                                                                                                                                                                                                               | Pas de données publiées                                                                                                          |
| <b>Scénarios de référence utilisés</b>                                               | L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes                                                                                                                                                                                                        | L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement                                                                                                         | Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie |
| <b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>                         | Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.                                                                                                                     | Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise                                                                                                                        | Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme                                                               |
| <b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>                         | Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.                                                                                                                      | Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise                                                                                                                         | Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme                                                               |
| <b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>                          | Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent les 3 scopes de l'entreprise et sont reliés à l'objectif de neutralité carbone                                                                                                                                                                 | Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise                                                                                                                  | Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme                                                                |
| <b>Mesures du plan d'actions</b>                                                     | Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés                                                                                                     | Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)                                    | Mesures peu ou pas détaillées                                                                                                    |
| <b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>                                 | Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés                                                                                                                | Donne des éléments d'informations renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés (ex. : part des investissements éligibles à la taxonomie européenne)                                                          | Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités                                                    |
| <b>Rémunération</b>                                                                  | L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.<br>Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus) | Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise                       | Aucun critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre ne figure dans la rémunération des dirigeants                |
| <b>Consultation annuelle</b>                                                         | L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la stratégie climat et sa mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                   | L'entreprise s'engage au moins sur une nouvelle consultation dans les prochaines années                                                                                                                                                            | L'entreprise ne s'engage pas à consulter annuellement les actionnaires sur sa stratégie climat et sa mise en œuvre               |
| <b>Deux résolutions distinctes</b><br>(ex-ante, stratégie et ex-post, mise en œuvre) | L'entreprise présente deux résolutions distinctes :<br>- l'une sur sa stratégie climat<br>- l'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie                                                                                                                                                                                   | L'entreprise présente une unique résolution sur sa stratégie climat et sur la mise en œuvre de cette stratégie                                                                                                                                     | L'entreprise présente une seule résolution, soit portant sur sa stratégie soit sur la mise en œuvre                              |

Évolution de la notation par rapport à  
l'analyse du FIR Say On Climate 2022

  
Augmentation

  
Stagnation

  
Baisse

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leur stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

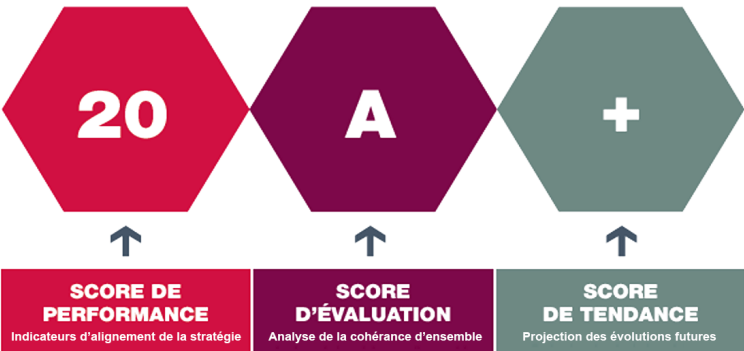
## ACT ÉVALUATION

### DANS QUEL BUT

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### POUR QUI

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



## Méthodologie ACT

### Secteur Oil and Gas

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en « integrated player », les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

#### Score de performance

| Module                                     | Indicateur                                                                                                                                                                                                       | Pondération des modules |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Cibles                                     | Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval) Scope 1, 2 et 3                                                                                                       | 15%                     |
|                                            | Horizon temporel des cibles                                                                                                                                                                                      |                         |
|                                            | Atteinte des objectifs passés et présents                                                                                                                                                                        |                         |
| Investissement matériel                    | Évolution de l'intensité des émissions passées et futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)                                                                                                           | 15%                     |
|                                            | Emissions lock in                                                                                                                                                                                                |                         |
|                                            | Part du budget alloué aux projets carbonés                                                                                                                                                                       |                         |
|                                            | Part de capex vert                                                                                                                                                                                               |                         |
| Investissement immatériel                  | Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)                                                      | 8%                      |
|                                            | Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone                                                                                                                                              |                         |
| Performance des produits / services vendus | Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone                                                                                                                                                | 23%                     |
|                                            | Tendances de l'intensité des émissions passées et futures Scope 1, 2 et 3                                                                                                                                        |                         |
|                                            | Part des services d'efficacité énergétique                                                                                                                                                                       |                         |
| Management                                 | Part des produits / services à faible teneur en carbone                                                                                                                                                          | 10%                     |
|                                            | Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique                                                                                                                                 |                         |
|                                            | Plan de transition                                                                                                                                                                                               |                         |
|                                            | Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique                                                                                                             |                         |
| Fournisseurs                               | Tests de scénarios sur le changement climatique                                                                                                                                                                  | 4%                      |
|                                            | Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre                                                                                                                    |                         |
| Clients                                    | Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES                                                                                                                                     | 10%                     |
|                                            | Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre                                                                                                                         |                         |
| Politique d'engagement                     | Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES                                                                                                                                          | 5%                      |
|                                            | Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique |                         |
| Modèle d'affaires                          | Positionnement sur les politiques climatiques importantes                                                                                                                                                        | 10%                     |
|                                            | Identification du niveau de décarbonisation requis                                                                                                                                                               |                         |
|                                            | Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone                                                                                                                                              |                         |
|                                            | Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives                                                                                                                             |                         |

#### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

#### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

